



Fiche activité

Quiz sur les droits des femmes

© Amnesty International



Sommaire

Le quiz sur les droits des femmes	3
Activité 1	3
Déroulement	4
Quiz avec 10 questions introducitives sur les droits des femmes	5
Annexe 1	5
Éléments de réponses au quiz	8
Annexe 2	8



Le quiz sur les droits des femmes

Activité 1

Objectifs

- Introduire les inégalités d'accès aux droits pour les femmes
- Identifier des exemples de discriminations envers les femmes



Durée
55 minutes



Public
à partir de 14 ans



Matériel

- Quiz avec 10 questions introducives sur les droits des femmes
- Eléments de réponse au quiz
- Papiers et stylos



Préparation

- Pour chaque groupe
 - Imprimez un exemplaire du quiz
 - Distribuez un exemplaire pour chaque groupe

Déroulement

Nous vous proposons 2 options d'animation :

1. Option 1 :

- Travail en sous-groupe

Divisez la classe en sous-groupes et distribuez un exemplaire du quiz à chaque sous-groupe. Au sein de chaque groupe, demandez aux élèves de se consulter pour répondre aux questions du quiz.

- Mise en commun

Effectuez la correction en grand groupe. Avant de donner la réponse et éventuellement quelques compléments d'informations sur le sujet, les différents binômes pourront expliquer les raisons de leurs choix.

2. Option 2 :

- Dans cette option, vous rendez le quiz physique. Divisez la salle en quatre zones, dans chaque coin de la pièce par exemple. Chaque zone correspond à une lettre (A, B, C, D).

- Posez les questions à voix haute et demandez aux groupes de choisir ensemble et dans un temps limité la bonne réponse, et de se déplacer dans la zone correspondante. Cette variante est aussi faisable individuellement. Avant de passer à la question suivante, demandez à des volontaires d'expliquer leur choix et ajouter des compléments d'information si nécessaire.

Quiz avec 10 questions introducitives sur les droits des femmes

Annexe 1

1. Tout d'abord, partons de définitions : “Le genre est une construction sociale qui correspond aux caractéristiques et comportements sociaux communément attribués aux individus en fonction de leur sexe biologique.”

A. Vrai

B. Faux

2. Au niveau du Conseil de l'Europe, quelle convention vise à prévenir et lutter contre les violences à l'égard des femmes et les violences domestiques ?

A. La Convention de Paris

B. La Convention de Madrid

C. La Convention de Vienne

D. La Convention d'Istanbul

3. Au niveau de l'Organisation des Nations unies, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes a été adoptée en...

A. 1950

B. 1969

C. 1979

D. 2009



4. En 2016, selon l'UNESCO, les filles sont-elles plus susceptibles que les garçons d'être exclues de l'école primaire ?

- A. Non, les garçons sont aussi susceptibles d'être exclus que les filles
- B. Oui, les filles sont 1,2 fois plus susceptibles d'être exclues que les garçons
- C. Oui, les filles sont 1,5 fois plus susceptibles d'être exclues que les garçons
- D. Oui, les filles sont 2 fois plus susceptibles d'être exclues que les garçons

5. En 2017, à combien s'élève l'écart salarial entre les hommes et les femmes à l'échelle mondiale selon ONU Femmes ?

- A. 19 %
- B. 22 %
- C. 40 %
- D. 55 %

6. Selon une étude de l'UNICEF de 2014, combien de femmes actuellement en vie ont été mariées alors qu'elles avaient moins de 18 ans, à l'échelle mondiale ?

- A. 300 millions de femmes
- B. 500 millions de femmes
- C. 700 millions de femmes
- D. 900 millions de femmes



7. Selon des données de l'UNICEF de septembre 2020, combien de filles sont exposées au risque de subir des mutilations génitales féminines dans le monde chaque année ?

- A. 250 000
- B. 780 000
- C. 1 million
- D. 4 millions

8. En quelle année les femmes ont-elles obtenu le droit de vote en France ?

- A. 1968
- B. 1944
- C. 1918
- D. 1921

9. Sur 31 pays européens dont les législations ont été analysée par Amnesty International en 2018, combien définissent le viol comme étant « un acte sexuel non consenti » sans autre condition (telle l'usage de la violence par exemple) ?

- A. 31
- B. 25
- C. 14
- D. 8

10. Quand a lieu la Journée internationale des droits des femmes ?

- A. 10 janvier
- B. 8 mars
- C. 30 août
- D. 29 octobre



Éléments de réponses au quiz

Annexe 2

Les réponses aux questions sont en gras

1. Tout d'abord, partons de définitions : “Le genre est une construction sociale qui correspond aux caractéristiques et comportements sociaux communément attribués aux individus en fonction de leur sexe biologique.”

A. Vrai

B. Faux

Le genre est une construction sociale qui correspond aux caractéristiques et comportements sociaux communément attribués aux individus en fonction de leur sexe biologique. Cette construction varie en fonction des cultures et peut évoluer ou être modifiée. Le sexe, quant à lui, est un élément biologique qui désigne l'ensemble des attributs et caractères biologiques et reproducteurs d'un individu.

2. Au niveau du Conseil de l'Europe, quelle convention vise à prévenir et lutter contre les violences à l'égard des femmes et les violences domestiques ?

A. La Convention de Paris

B. La Convention de Madrid

C. La Convention de Vienne

D. La Convention d'Istanbul

Le Conseil de l'Europe est une organisation internationale créée en 1949 et basée à Strasbourg qui regroupe 49 États d'Europe (et non pas seulement les États de l'Union européenne) et œuvre dans les domaines des droits humains et de la démocratie notamment. Il a adopté la Convention d'Istanbul en 2011 afin de prévenir et lutter contre les violences à l'égard des femmes et les violences domestiques.



3. Au niveau de l'Organisation des Nations unies, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes a été adoptée en...

- A. 1950
- B. 1969
- C. 1979**
- D. 2009

Au niveau de l'ONU, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes (CEDEF) a été adoptée en 1979. C'est un acte international que les États s'engagent à respecter qui prévoit l'élimination de toutes les discriminations à l'égard des femmes et promeut l'égalité entre les hommes et les femmes. Cet instrument a été complété d'un protocole facultatif (c'est-à-dire un acte juridique supplémentaire que les États peuvent s'engager à respecter s'ils le désirent) adopté en 1999.

4. En 2016, selon l'UNESCO, les filles sont-elles plus susceptibles que les garçons d'être exclues de l'école primaire ?

- E. Non, les garçons sont aussi susceptibles d'être exclus que les filles
- F. Oui, les filles sont 1,2 fois plus susceptibles d'être exclues que les garçons
- G. Oui, les filles sont 1,5 fois plus susceptibles d'être exclues que les garçons**
- H. Oui, les filles sont 2 fois plus susceptibles d'être exclues que les garçons

Les filles sont 1,5 fois plus susceptibles que les garçons d'être exclues de l'école primaire. Cela équivaut à 15 millions de filles en âge de fréquenter le primaire qui n'auront jamais l'opportunité d'apprendre à lire, écrire et compter, contre environ 10 millions de garçons.



5. En 2017, à combien s'élève l'écart salarial entre les hommes et les femmes à l'échelle mondiale selon ONU Femmes ?

A. 19 %

B. 23 %

C. 40 %

D. 55 %

L'écart de rémunération entre les hommes et les femmes est toujours de 23% à l'échelle mondiale. À l'échelle de l'Union européenne, l'écart est de 14,8%. Les femmes sont en moyenne moins payées que les hommes, et plus susceptibles de travailler sans recevoir de rémunération en contrepartie, ou d'occuper des emplois informels, dangereux ou peu qualifiés.

Les femmes en subissent les conséquences tout au long de leur vie, cela les empêche d'être pleinement indépendantes et accroît leur risque de tomber dans la pauvreté.

6. Selon une étude de l'UNICEF de 2014, combien de femmes actuellement en vie ont été mariées alors qu'elles avaient moins de 18 ans, à l'échelle mondiale ?

E. 300 millions de femmes

F. 500 millions de femmes

G. 700 millions de femmes

H. 900 millions de femmes

Selon une étude de l'UNICEF de 2014, à l'échelle mondiale, plus de 700 millions de femmes actuellement en vie ont été mariées alors qu'elles avaient moins de 18 ans – et plus d'une sur trois (environ 250 millions) a été mariée avant ses 15 ans.

7. Selon des données de l'UNICEF datant de septembre 2020, combien de filles sont exposées au risque de subir des mutilations génitales féminines dans le monde chaque année ?

A. 250 000

B. 780 000

C. 1 million

D. 4 millions

Chaque année, près de 4 millions de filles dans le monde, majoritairement âgées de moins de 15 ans, risquent de subir des mutilations génitales féminines selon des données de l'Unicef datant de septembre 2020.

8. En quelle année les femmes ont-elles obtenu le droit de vote en France ?

A. 1968

B. 1944

C. 1918

D. 1921

Au XIXe et au début du XXe siècle, des personnes ont commencé à revendiquer le droit de vote pour les femmes. En 1893, la Nouvelle-Zélande est devenue le premier pays à accorder aux femmes le droit de vote au niveau national tandis qu'en France, il a fallu attendre 1944 pour que les femmes aient le droit de voter à toutes les élections.



9. Sur 31 pays européens dont les législations ont été analysées par Amnesty International en 2018, combien définissent le viol comme étant « un acte sexuel non consenti » sans autre condition (telle l'usage de la violence par exemple) ?

A. 31

B. 25

C. 14

D. 8

Amnesty, dans un rapport publié le 24 novembre 2018, constate que sur les 31 pays analysés seuls l'Irlande, le Royaume Uni, la Belgique, Chypre, l'Allemagne, l'Islande, le Luxembourg et la Suède définissent les actes sexuels non consentis comme un viol. Les autres pays sur lesquels porte le rapport d'Amnesty sont : l'Autriche, la Bulgarie, la Croatie, le Danemark l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Norvège, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie et la suisse. Dans tous ces pays, la définition juridique du viol est fondée sur l'usage de la force, la menace de l'usage de la force, la contrainte ou l'incapacité de la victime de se défendre.

10. Quand a lieu la Journée internationale des droits des femmes ?

A. 10 janvier

B. 8 mars

C. 30 août

D. 29 octobre

Depuis 1975, l'Année internationale de la femme, l'Organisation des Nations Unies célèbre la Journée internationale des droits des femmes le 8 mars.